**40ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**Zimbabwe**

(Genève, le 26 janvier 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Je vous remercie.

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Zimbabwe et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous souhaitons formuler les 4 recommandations suivantes au Zimbabwe :

1. Garantir l’indépendance de la Commission zimbabwéenne des droits de l’homme et établir une procédure claire, transparente et participative pour la sélection et la nomination de ses membres ;
2. Modifier la loi sur le maintien de la paix et de l’ordre de 2019 en consultation avec la société civile, reconnaître la légitimité des rassemblements et manifestations pacifiques spontanées et élaborer des protocoles d’application de la loi sur la gestion des rassemblements qui soient compatibles avec les normes et règles internationales relatives aux droits humains ;
3. Eriger en infraction les mariages d’enfants et poursuivre et punir les responsables de manière conforme au droit international des droits humains ;
4. Garantir douze années d’enseignement primaire et secondaire gratuit ;

Merci.

154 mots

*Temps de parole : 1 min 5 sec / 26 janvier 2022, 9:00-12:30 (25e/101)*